

proposé à l'assemblée d'approuver une convention de mise à disposition de services et de moyens à intervenir avec la commune de Villeneuve-les-Avignon. Une participation de 2000€ sera destinée à couvrir l'ensemble des prestations.

Adopté à l'unanimité.

4. Affectation du résultat d'exploitation – exercice 2008.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Bellon, adjoint.

Les résultats de clôture constatés au compte administratif 2008 du budget principal :

- En section de fonctionnement : un excédent de 1 290 781,24 €
- En section d'investissement : un besoin d'auto financement de 880 838,12€.

Le budget primitif, voté le 26 mars 2009, faisait état d'une reprise anticipée des excédents pour un montant de 374 166 € (cpte R002).

Il est proposé :

- de constater l'écart entre la reprise anticipée des excédents du budget primitifs et l'excédent de fonctionnement pour un montant de 35 777,12€,
- en application de l'instruction comptable M14, lesdites affectations seront reprises lors d'une décision modificative au compte R023.

Adopté à la majorité (Pour : 22 – Abstentions : 7).

5. Décision modificative n° 1 - budget supplémentaire 2009.

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude Bellon, Adjoint.

Le budget principal a été voté le 26 mars 2009. Afin de suivre au plus près la réalisation des programmes, il y a lieu de modifier certains crédits. Cette décision modificative a une double fonction. Il s'agit à la fois d'un budget de reports et d'un budget d'ajustements.

- En tant que budget de reports, la décision modificative reprend les résultats de l'exercice précédent, conformément au compte administratif approuvé par la délibération du 23 Juin 2009.
- En tant que budget d'ajustements, la décision modificative actualise le budget primitif de l'exercice 2009 approuvé par délibération du 26 mars 2009, ainsi que le rajustement du résultat d'exploitation tel que voté le 23 juin dernier.

Le budget supplémentaire, tel que proposé, s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement.

Adopté à la majorité (Pour : 22 – Abstentions : 7).

6. Acceptation par la commune du don de l'Office municipal des sports.

Rapporteur : Monsieur Rémy Bachevalier, adjoint.

Chaque année, près de 40 000 personnes décèdent d'un arrêt cardiaque extrahospitalier, soit environ 110 par jour. Le décret du 4 mai 2007 autorisant désormais l'utilisation d'un défibrillateur par tous, il est proposé à l'assemblée d'accepter le don de 1 000,00€ fait par l'Office municipal des sports en vue de l'acquisition d'un défibrillateur.

Adopté à l'unanimité.

7. Création de postes.

Rapporteur : Augustine Poux, Conseillère municipale.

Il conviendrait de modifier le tableau des effectifs et de créer de 3 postes d'adjoint technique territorial de 1ère classe.

Adopté à l'unanimité.

8. Périmètre de protection du Centre Village pour les installations de panneaux photovoltaïques et solaires.

Rapporteur : Isabelle Salin, conseillère municipale.

Par courrier en date du 5 octobre dernier, monsieur l'architecte des Bâtiments de France attire notre attention sur la prolifération, dans certaines communes gardoises, de panneaux photovoltaïques et solaires sur les toitures dans les centres anciens des villes et villages. Il rappelle par ailleurs, que le toit de la maison constitue dans notre région, un élément important de la typologie architecturale, et est même considéré comme « la 5ème façade » de l'immeuble.

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme du 22 octobre 2009, il est proposé de définir que sur les zones ND, UA, et UC (centre du village) du POS, la pose de panneaux photovoltaïques et thermiques en toiture sera interdite.

Adopté à l'unanimité.

9. Accord de principe : lancement d'une enquête publique en vue d'un échange de terrain avec M. Pernaudet.

Rapporteur : Monsieur André Dhayer, Adjoint.

Il est proposé de lancer une enquête publique afin de procéder à un échange de terrain entre Monsieur Pernaudet, et la commune de Rochefort-du-Gard.

Il s'agirait d'échanger 168m² de la parcelle cadastrée section A n°178 contre 168m² du chemin communal situé en limite sa propriété. Afin de pouvoir le formaliser, il conviendrait au préalable de déclasser les 168m² relevant du domaine public communal.

Adopté à l'unanimité.

10. Succession consorts Petit : acquisition de terrains Chemin de Carmentran, quartier du Pradel.

Rapporteur : Monsieur Julien Rochas, Conseiller municipal.

Maître Saillard, notaire à Rochefort-du-Gard, a été chargée de liquider la succession des consorts Petit. Dans ce cadre, et à la demande des héritiers, il est proposé de se porter acquéreur des parcelles sises Chemin de Carmentran, quartier du Pradel, et cadastrées

- Section B numéro 192 d'une contenance de 21a 60ca
- Section B numéro 191 d'une contenance de 27a 52ca
- Section B numéro 184 d'une contenance de 07a 32ca

Il est proposé à l'assemblée de se porter acquéreur de l'ensemble des parcelles au prix de 1 500€. Les frais seraient supportés par la commune et la SCP Meyer/Saillard, notaires à Rochefort-du-Gard, serait chargée de rédiger l'acte définitif et d'effectuer les formalités afférentes.

Adopté à l'unanimité.

11. Opération d'aménagements « Cœur de Village » : principe de la mise en œuvre d'une procédure de Zone d'Aménagement Concertée.

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, maire.

Les résultats de l'étude de faisabilité présentés par le groupement représentés par la SEGARD et actés par délibération en date du 17 septembre dernier prévoient, à titre prévisionnel, l'acquisition, la viabilisation et la cession de terrain pour la réalisation de l'opération d'aménagement d'ensemble « Cœur de Village ». Ils intègrent des équipements publics (un pôle enfance, un pôle senior, des commerces de proximité), des espaces publics (espaces de rétentions, parking) et des logements collectifs et intermédiaires, intégrant une mixité avec des logements aidés.

Il est proposé d'approuver les conclusions du groupement constitué de la SEGARD, du Cabinet Garcia Diaz et de B3R, pour les études de faisabilité, de diagnostic urbain et paysager qui leur avaient été confiées pour les projets d'aménagements « Cœur de Village », d'acter le principe d'une part de la mise en œuvre d'une Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) pour la réalisation de l'opération d'aménagement « Cœur de Village », et d'autre part de la concession pour le portage sous réserves des conclusions du dossier de création de la ZAC et de consultation qui sera lancée spécifiquement.

Adopté à la majorité (Pour : 26 – Contre : 2 – Abstention : 1).

12. Opération d'aménagement « Pied de Cabane ».

Rapporteur : Monsieur Patrick Vacaris, maire.

Les résultats de l'étude de faisabilité présentés par le groupement représentés par La SEGARD, et actés par délibération en date du 17 Septembre dernier prévoient, à titre prévisionnel, la viabilisation et la cession de terrain pour la réalisation d'une opération d'aménagement d'ensemble « Pied de la Cabane ». Ils intègrent des espaces publics (création du parking de la halle de sports, jardin public, sentiers de découverte et parcours pédagogiques) et des logements collectifs, intermédiaires et individuels, intégrant une part de logements aidés. Il est proposé d'approuver les conclusions du groupement constitué de la SEGARD, du Cabinet Garcia Diaz et de B3R, pour les études de faisabilité, de diagnostic urbain et paysager qui lui avaient été confiées pour les projets d'aménagements « Pied de la Cabane », et de valider le choix du permis d'aménager comme procédure opérationnelle et d'urbanisme pour la réalisation de l'opération « Pied de la Cabane ». Une consultation pour confier la réalisation de cette opération à un mandataire sera lancée.

Adopté à la majorité (Pour : 27 – Contre : 2).

13. Accord de principe pour lancement d'une enquête publique : échange commune/M. Dumesnil.

Rapporteur : monsieur Pierre Vinot, adjoint.

Par courrier en date du 20 Octobre 2009, monsieur Jérôme Dumesnil a souhaité se porter acquéreur de 11m² de la parcelle communale jouxtant sa propriété cadastrée section A n°2417.

L'avis des services fiscaux en date du 7 septembre 2009 a fixé à 200€ le prix du m².

Après avis de la commission d'urbanisme du 22 octobre 2009, il est proposé de lancer une enquête publique, et d'accepter le principe de la cession de 11m² de l'emprise communale à monsieur Jérôme Dumesnil à 200€ le prix du m².

Adopté à l'unanimité.

14. Accord de principe pour lancement d'une enquête publique : échange sans soulte commune / M. et Mme Jouannet Yves.

Rapporteur : monsieur Patrick Vacaris, maire.

Par courrier en date du 14 octobre dernier, Maître Meyer nous a informé que l'échange de terrain qui devait être réalisé entre la commune et Monsieur et Madame Yves Jouannet, n'a toujours pas été régularisé. Cet échange de terrain programmé depuis 1997 devait permettre la création du chemin des Jardins, chemin aujourd'hui existant.

Il avait été convenu que monsieur Yves Jouannet céderait 97m² de la parcelle cadastrée section C n°366, contre 60m² de l'emprise communale située en limite de sa propriété.

Dans le souci de régulariser cet échange, il est proposé à l'Assemblée d'accepter le principe de l'échange sans soulte de monsieur Yves Jouannet qui céderait 97m² de la parcelle cadastrée section C n°366, et la commune 60 m² de l'emprise communale située en limite de sa propriété, d'autoriser le lancement d'une enquête publique ayant pour objet le déclassement de 60m² d'une emprise communale en vue de la l'échange sans soulte à intervenir avec Monsieur Yves Jouannet, de rémunérer le commissaire enquêteur conformément au principe de parité des indemnités gérées par le fonds d'indemnisation des commissaires enquêteurs de la Caisse des Dépôts et Consignations, et de fixer le taux horaire du commissaire enquêteur à 38,10€,

Adopté à l'unanimité.

15. Rapports d'activités des différents syndicats : information du Conseil municipal.

A la demande de monsieur le maire, chaque délégué de la commune de Rochefort-du-Gard assurant une vice présidence au sein d'un syndicat intercommunal a élaboré un compte rendu d'activités de ladite structure pour l'année 2008.

Cette information ne donne lieu ni à débat ni vote. Les documents seront tenus à la disposition du public à la mairie principale (bureau n°1) et à la mairie annexe.

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement du site du Lycée : Claudine Lacour.

Syndicat Mixte pour l'Aménagement des Bassins Versants du Gard Rhodanien (SMABVGR) : Gilbert Pasquer.

Syndicat Intercommunal pour le Développement Social des Cantons d'Aramon et de Villeneuve les Avignon (SIDSCAVA) : Maryline Bellon.

Syndicat Intercommunal des Collèges le Mourion et Claudie Haigneré (SIVOM) : Chantal Laffargue.

Syndicat Mixte d'Amenée d'Eau du Plateau de Signargues (SMIAEP) : Jean-Michel Stradaïoli.

Syndicat intercommunal de l'Yeuseraie (SIVU) : Julien Rochas.

Syndicat Mixte à cadre départemental d'électricité du Gard : Jean-Claude Bellon.

Pas de vote.

Séance levée à 20 h 30.